

SYNDICAT CARBON BLANC

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : CARBON BLANC HAUT SERVICE

Synthèse de l'année 2017

0058
002246

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 52 analyses bactériologiques et 66 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



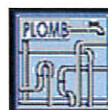
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



TEMPERATURE Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



ADOUCCISSEUR Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Fluor Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'unité de distribution "Carbon Blanc Haut Service" provient de 3 forages profonds Le Mirail (335 m) situé sur la commune d'Artigues près Bordeaux, Bois Haut (310) situé sur la commune d'Yvrac et Roquebert (312) situé sur la commune de Pompignac captant la nappe de l'Eocène. L'eau subit un traitement de déferrisation suivi d'une désinfection au chlore gazeux, puis est distribuée sur les communes d'Artigues près Bordeaux, Montussan, Pompignac, Tresses et Yvrac. L'ensemble des forages est protégé par des périmètres de protection. Suez Eau France assure la gestion de la production et du réseau de distribution.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,50 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 23,28 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,27 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 96% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Sur le réseau de distribution, il a été enregistré sur la commune de Pompignac deux dépassements de la teneur en Fluorures : 1,6 mg/L (limite de qualité : 1,5 mg/L) le 19/05/2017 et le 13/06/2017 non confirmés lors du prélèvement suivant.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>